

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : Mme HAYET Maëva, Responsable des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : commandepublique@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet du marché : Le marché a pour objet la réalisation d'une étude de prospective et de programmation commerciale en vue de l'articulation des quartiers de Gare par la mise en réseau des polarités commerciales de la Ville.

Lieu d'exécution et de livraison : 93300 Aubervilliers

Caractéristiques principales :

Le présent marché est passé en procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 1°, R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique., et des articles 3 et 9 du guide des procédures adaptées, approuvé par le Conseil Municipal de la ville d'Aubervilliers, le 21 octobre 2021.

Le marché n'est pas alloti. En effet, l'objet du marché ne permet pas de distinguer des prestations techniquement distinctes. L'allotissement risque, en outre, de rendre l'exécution des prestations techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse. Pour ces raisons, la ville d'Aubervilliers a décidé de passer un seul et unique marché, conformément aux dispositions des articles L. 2113-10 et L. 2113-11 du Code de la commande publique.

Le présent marché est décomposé en deux phases :

Phase 1 : Recollement des données et diagnostics

Phase 2 : Préconisations pour la mise en œuvre de l'articulation des polarités commerciales

Le délai prévisionnel d'effet du marché est estimé à six (6) mois à compter de la première réunion de lancement.

Le marché est à prix global et forfaitaire indiqué à l'acte d'engagement et tel qu'il est détaillé dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Les prix du marché sont fermes et définitifs. Ils ne sont ni révisables ni actualisables.

Il s'agit d'un marché de *prestations intellectuelles*.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le financement des prestations objet du présent marché se fera sur les fonds propres de la ville d'Aubervilliers.

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:

Le marché sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques.

En application de l'article R. 2142-21 du Code de la commande publique, la ville d'Aubervilliers interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres ainsi que tous les échanges entre les parties concernées doivent impérativement être rédigés en langue française, à peine d'irrégularité.

L'Euro est l'unité de compte et l'unité de paiement dans le cadre du présent marché.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les candidats devront remettre les documents suivants :

- - Le formulaire DC1 « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants » dûment complété, daté et signé en original ;
- Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » dûment complété ¹;
- Le cas échéant, une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, l'autorisant à poursuivre son activité dans la période d'exécution du marché.
- La liste de références de prestations similaires exécutées par l'entreprise réalisés au cours des trois dernières années ;
- Le descriptif des moyens matériels, et des effectifs moyens annuels en précisant l'importance du personnel d'encadrement durant les trois dernières années ;

Documents à produire au stade de l'attribution du marché :

En application de l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (*articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale*).
- Le pouvoir adjudicateur s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus.
- **Dans le cas où** l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (*article D 8222-5-2° du code du travail*) :
 - Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
 - Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
 - Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.

¹ En cas de groupement chacun des membres doit remplir le DC2.

- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Ces documents devront être fournis par le candidat, dans un délai de sept (7) jours, à compter de sa réception de la demande par la ville d'Aubervilliers.

Dans le cas où le candidat ne remettrait pas les documents dans le délai imparti son offre sera rejetée. Dans cette hypothèse, le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement plus avantageuse suivante, sous réserve que ce dernier produise les certificats et attestations requises.

En cas de co-traitance, chaque co-traitant doit transmettre les mêmes documents que ceux mentionnés ci-dessus, à l'exception du DC1 rempli par le mandataire et signé par le(s) co-traitant(s).

D'autre part, en cas d'appartenance à un groupe, le candidat est invité à préciser le nom de celui-ci et s'il utilise les moyens de ce dernier.

Pour son offre, chaque candidat doit obligatoirement remettre les documents suivants :

- **L'Acte d'Engagement (A.E.)**, dûment complété, tamponné, daté, sans aucune modification ni réserve ;
- **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment complétée par le soumissionnaire concerné ;**
- **Un Cadre de réponse technique** sur la base du cadre fourni et précisant :
 - ⇒ Compréhension des enjeux et proposition technique :
 - Compréhension des enjeux
 - Pertinence et clarté de la méthodologie
 - Pertinence du calendrier proposé et détaillé phase par phase ;
 - Description sur l'articulation avec les études et projets en cours sur le même périmètre
 - Exemples de visuel
 - ⇒ Composition de l'équipe
 - La pertinence de la constitution de l'équipe et de l'effectif dédiée à l'exécution du marché ;
 - Expérience et références des membres constitutifs du candidat.
- **Un RIB** émis par la banque du soumissionnaire ou du mandataire du groupement.

Nota :

- L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus pourrait avoir pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article L. 2152-2 du Code de la commande publique. Le cas échéant, l'offre sera écartée et ne sera pas analysée par la ville d'Aubervilliers.
- L'offre de chaque soumissionnaire doit impérativement porter sur l'ensemble des tranches du marché. A défaut, elle sera écartée par la ville d'Aubervilliers.

Critères d'attribution et d'analyse des offres : L'analyse des offres sera effectuée conformément aux dispositions de l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique, en fonction des **critères énoncés à l'article 8.3 (Jugement des offres) du Règlement de la consultation.**

Une négociation Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du R.C, une négociation pourra être engagée avec les candidats dans les **conditions fixées à l'article 8.4 du R.C.**

Date limite de réception des offres : 30 septembre 2024 à 12h00.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : DSU 01-24

Renseignements complémentaires : Les échanges se feront impérativement via la plateforme Maximilien.

Règlement des différends :

Les parties s'efforceront de régler, dans un premier temps, les différends relatifs à la procédure de passation et/ou à l'exécution du marché de manière amiable.

Si le différend persiste il sera soumis au Tribunal Administratif de Montreuil (France) –

Adresse : 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206 rue de Paris)

93100 MONTREUIL

Téléphone : 01-49-20-20-00 / Télécopieur : 01-49-20-20-98.

Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Les délais et voies de recours sont précisés à l'article 12 du Règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14 juin 2024